

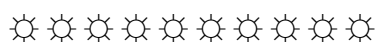
Les Bois, le 4 novembre 2020

## *Avis officiel N° 12/2020*

### FÊTE DU PRINTEMPS

L'organisation pour la prochaine Fête du printemps a repris son cours et l'équipe tâche de faire de son mieux pour faire vivre cette fête malgré des conditions encore incertaines. Pour ce faire, la commission de travail est à la recherche d'une personne pour rejoindre le comité d'organisation. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact avec Ghislaine Jobin au 077/443.60.75.

La Commission vous remercie d'avance pour votre intérêt et se réjouit de vous accueillir.



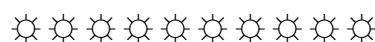
### INCIVILITÉS TOUJOURS CROISSANTES À LA DÉCHETTERIE

Le Conseil communal constate que les incivilités aux déchetteries communales sont en augmentation. Nous rappelons ci-dessous les principales constatations faites :

- Dans la benne rouge à métal, chaque semaine on y retrouve plusieurs seilles de verre qui sont déposées soit par erreur, par paresse ou par contestation. Nous rappelons ici que la filière du verre n'a aucun rapport avec celle des métaux.
- Dans la benne à carton sont déposés certains emballages cartonnés comme les berlingots de lait ou de jus d'orange. Ce type de déchets n'est pas pris en charge par le recyclage du carton. Merci de ne déposer dans cette benne que du carton recyclable.
- Dans la benne de récupération du papier, certains abonnés déposent leur papier dans des sacs en papier. Ces sacs ne sont pas admis dans cette filière de récupération car leur composition contient des plastiques et des produits chimiques qui rendent le papier plus étanche et ignifuge, ce qui nuit fortement à la qualité du papier. Nous rappelons également que les nombreuses revues qui sont envoyées dans un emballage plastique doivent être débarrassées de ce dernier pour pouvoir profiter d'un prix de récupération plus avantageux.
- Dans les moloks, seuls les sacs taxés sont autorisés. Le dépôt de branchages, de déchets non conditionnés dans des sacs taxés, de plastiques agricoles ou de tout autre déchet n'est pas admissible.

Devant l'augmentation inquiétante de ces incivilités, le Conseil communal s'interroge fortement en vue de l'installation de caméras de surveillance. Si la situation ne devait pas s'améliorer, il n'aura d'autre solution que de procéder à de telles installations dont le coût sera bien sûr répercuté sur le prix de la taxe des déchets.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les citoyens de bien vouloir tenir compte des remarques ci-dessus.



Conseil communal Les Bois